



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 mai 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 mai 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 mai 2003

**Rue du Bas-Surimeau : aménagement de voirie (création de
trottoirs et réfection de chaussée) - acquisition de parcelles frappées
d'alignement - propriété DELRIEU**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance : Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY, M. Joël RENOUX, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2003

DELIBERATION D20030209

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Rue du Bas-Surimeau : aménagement de voirie (création de
trottoirs et réfection de chaussée) - acquisition de parcelles
frappées d'alignement - propriété DELRIEU**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Bas-Surimeau, il est apparu qu'une portion de voirie comportait plusieurs parties demeurées privées, c'est-à-dire n'ayant pas été cédées à la Ville pour être incorporées dans le Domaine Public Routier. Il importe de régulariser cette situation afin de réaliser les travaux en toute légalité. Les divers propriétaires riverains concernés ont accepté de céder gratuitement la partie de terrain déjà incluse de fait dans la voirie.

Ainsi, M. et Mme DELRIEU demeurant 14 rue du Bas-Surimeau, propriétaires de la parcelle cadastrée section AL n° 282 d'une superficie de 48 m² cèdent gratuitement cette dernière à la Ville de Niort, les frais en résultant étant supportés par la Commune y compris les frais de géomètre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la cession décrite ci-dessus ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant, étant imputés sur le Budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)